



Monsieur le Directeur Académique,

Nous examinons aujourd'hui l'accès de nos collègues à la hors classe. Le SNUipp-FSU rappelle, en préalable, son opposition à ce principe qui ne permet qu'à une infime minorité de collègues d'avoir une progression de carrière au-delà du 11^e échelon. Il demande sa transformation en indice terminal de 783 pour tous, au rythme d'avancement le plus rapide et dans le cadre d'une classe unique alors qu'actuellement seuls 2 % des collègues peuvent accéder au dernier échelon de la hors-classe.

Ce système pénalise par ailleurs encore plus les femmes dont l'écart de salaire avec leurs collègues masculins augmente au cours de la carrière. Le point supplémentaire accordé aux directeurs d'école pénalise encore les femmes, qui accèdent moins à cette fonction. Nous continuons à dénoncer ce point qui renforce l'injustice entre les fonctions et met les collègues en concurrence.

La reconnaissance de la spécificité de la direction d'école doit passer de manière urgente par des mesures concrètes qui concernent l'ensemble des directeurs et directrices et non pas par un point supplémentaire pour accéder à la hors-classe.

Encore une fois, nous dénonçons le fait que pour un même métier, nous n'avons pas tous la même carrière ni les mêmes possibilités de promotion. Cela est d'autant plus injuste qu'aujourd'hui le pouvoir d'achat des collègues stagne, voire diminue d'année en année. Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence à ouvrir, sans préalable, des négociations salariales pour une revalorisation concrète.

Nous examinons également les départs en congé de formation professionnelle. Il est constaté une diminution, depuis 2010 et cette année encore, du nombre de mois accordés pour la formation professionnelle des enseignants. Cette dégradation est d'autant plus inacceptable que la formation continue s'est également fortement réduite ces dernières années, alors même que notre métier se complexifie. Les personnels se trouvent de fait privés de leur droit à la formation, d'autant que l'accès au droit individuel à la formation (DIF) est loin d'être mis en œuvre de façon satisfaisante pour les personnels du premier degré dont l'accès à une seconde carrière reste exceptionnel.

Nous souhaitons aussi revenir sur les résultats catastrophiques des permutations (seulement 21 % de demandes ont obtenu satisfaction contre 25 % l'année dernière). Les modifications des barèmes cette année n'ont pas eu l'effet escompté, notamment pour le rapprochement familial, le taux de satisfaction des permutations pour rapprochement de conjoints passe de 46 % en 2012 à 39,25 % en 2013. La seule satisfaction concerne le taux de 90 % pour les permutations au titre du handicap.

Il est donc absolument nécessaire de mettre en place de façon urgente un groupe de travail au niveau national afin de régler au mieux les situations individuelles difficiles, notamment celles concernant encore des enseignants handicapés et les enseignants séparés de leur conjoint sur une longue distance depuis plusieurs années.

Enfin, les équipes comme les municipalités restent encore en attente de réponses précises concernant l'organisation du temps scolaire, ce qui retarde la réflexion pour affiner les projets et travailler concrètement à leur mise en œuvre.

Nous vous interpellons, Monsieur le Directeur Académique, sur la détérioration des conditions d'exercice des enseignants dont les missions se complexifient et dont les possibilités d'évolution de carrière se font plus rares. L'École est en mutation et les enseignants ont une désagréable sensation de flou dans une démarche de refondation à laquelle ils ne sont pas réellement associés alors qu'ils en sont les principaux acteurs.